



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 85236

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le nouvel accord conclu le 26 janvier au niveau national entre les producteurs de lait et les industriels, sur le prix du lait. Cet accord prévoit une nouvelle baisse du prix du lait payé aux producteurs, de 8,9 euros pour 1 000 litres. L'interprofession souligne que cet accord prend en compte les conséquences de la réforme de la PAC et les difficultés de valorisation des produits industriels. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour soutenir les producteurs de lait.

Texte de la réponse

L'État a encouragé la nomination d'un médiateur, dans le rapprochement des positions des familles professionnelles qui a permis la signature, le 26 janvier 2006, d'un accord fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait. Sur la base de cet accord, la baisse du prix du lait à la production est compensée pour la majorité des producteurs par l'aide directe laitière (ADL) qui a été versée par anticipation le 18 octobre 2005. L'ADL a représenté, pour l'année 2005, un montant global de 573 millions d'euros (soit 23,65 euros par 1 000 litres de lait versé à 105 000 producteurs et un montant moyen de 5 450 euros par producteur). En outre, les transformateurs qui avaient demandé une prise en compte de la valorisation moindre des produits industriels, ont vu cette demande satisfaite. La fabrication de ces produits industriels redevient donc rentable, confortant ainsi la pérennité de cette activité et réduisant le risque d'un abandon de collecte. Cet accord redonne de la visibilité à la filière laitière qui est nécessaire pour reprendre la réflexion au sein du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) sur les évolutions indispensables. Une des réflexions essentielles portera sur la définition d'un contrat-cadre de collecte entre producteurs et transformateurs pour encadrer leurs relations commerciales et sécuriser la situation des producteurs face au risque de dénonciation de leurs relations avec la laiterie à laquelle ils livrent leur lait. Le premier comité interprofessionnel appelé comité des sages, prévu dans l'accord du 26 janvier, s'est tenu le 6 avril 2006. Il a porté un avis nécessaire sur les projets de restructuration industrielle dans la filière laitière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85236

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1138

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3881